



N° 5515
Reçue le 18.01.2022
Déclarée recevable
Président de la Chambre des Députés
(s.) Fernand Etgen
Luxembourg, le 18.01.2022

Monsieur Fernand Etgen
Président de la
Chambre des Député-e-s
Luxembourg

Luxembourg, le 18 janvier 2022

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément au Règlement de la Chambre des Député-e-s, je me permets de poser une question parlementaire concernant les aménagements urbains prévus autour de la Gare de Luxembourg à Monsieur le **Ministre de la Mobilité et des Travaux publics**.

En réponse à ma question parlementaire n°361 du 13 février 2019 concernant le réaménagement et l'extension de la gare centrale à Luxembourg, Monsieur le Ministre avait répondu que la mise en service complète des quais V et VI aurait lieu en décembre 2021. Ce délai a pu être respecté, comme en témoigne l'ouverture officielle du 13 décembre 2021 des nouveaux quais et de leurs quatre voies supplémentaires. Parmi les travaux effectués figure également la reconfiguration de la partie nord de la gare ainsi que le remplacement de l'ancienne passerelle piétonnière par une structure moderne incluant six ascenseurs et garantissant non seulement un accès aisé et sans barrières aux différents quais pour personnes en chaise roulante, avec poussette ou vélo, etc., mais aussi un trajet direct et facile entre le quartier de la Gare et celui de Bonnevoie. Dans la même réponse, Monsieur le Ministre précisait que les « *excédents de terrains libérés par la démolition des anciens ateliers de la gare de Luxembourg et non nécessaires à la construction de nouveaux quais V et VI sont destinés à l'implantation d'un bâtiment voyageurs côté Bonnevoie* ».

Les travaux de réaménagement et d'extension de la gare sont adjacents à plusieurs autres projets d'infrastructures. D'un côté de la Gare, le réaménagement de la Rocade de Bonnevoie, qui faisait partie de la liste des « *Grands projets d'infrastructures de l'État* » validée par la Chambre des Député-e-s en novembre 2020 (avec 58 voix sur 60), visant une meilleure connexion urbanistique entre le quartier de Bonnevoie et celui de la Gare. De l'autre côté - devant la gare - le projet d'adaptation du parvis dans le cadre de l'arrivée du tram et de celui de l'aménagement d'un parking à vélos souterrain à grande capacité à l'endroit de l'ancienne gare routière des autobus AVL, faisaient par contre déjà partie de la liste des « *Grands projets d'infrastructures de l'État* » validée par la Chambre des Député-e-s en avril 2020 (également avec 58 voix sur 60).

Dans ce contexte, je voudrais avoir les renseignements suivants de la part de Monsieur le Ministre :

- 1) **Monsieur le Ministre peut-il fournir davantage d'informations sur l'état de planification des autres projets prévus sur les terrains libérés par la démolition des anciens ateliers CFL et notamment l'implantation d'un bâtiment voyageurs du côté de la Rocade ?**
- 2) **Quel est l'état d'avancement du projet de réaménagement de la Rocade de Bonnevoie permettant un meilleur raccordement urbanistique du quartier de Bonnevoie à la Gare ?**
- 3) **Quel est l'état d'avancement du projet de parking à vélos souterrain à l'endroit de l'ancienne gare routière AVL ?**

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Benoy', written over a horizontal line.

François BENOY
Député



Réponse du Ministre de la Mobilité et des Travaux publics à la question parlementaire n° 5515 du 18 janvier 2022 de Monsieur le Député François Benoy.

1. *Monsieur le Ministre peut-il fournir davantage d'informations sur l'état de planification des autres projets prévus sur les terrains libérés par la démolition des anciens ateliers CFL et notamment l'implantation d'un bâtiment voyageurs du côté de la Rocade ?*

Le terrain libéré par la démolition des anciens ateliers CFL a déjà été affecté pour moitié à l'accueil des infrastructures des nouveaux quais V et VI (voies 11, 12, 13 et 14) de la Gare centrale.

L'autre moitié du terrain, longeant la rocade, est actuellement mobilisée pour l'installation du chantier des travaux de renouvellement des infrastructures ferroviaires, notamment en tête sud de la Gare aux alentours du pont Buchler.

Une fois disponible, ce terrain a vocation à être aménagé pour accueillir un bâtiment voyageur du côté de Bonnevoie, pour créer une gare biface encore mieux intégrée et connectée au tissu urbain. Cette gare sera également équipée d'une gare routière.

Ce projet nécessitera une étroite coordination avec l'Administration des ponts et chaussées par rapport à l'avenir de la Rocade.

Au vu des échéances des travaux en cours et des liens avec les projets d'infrastructures environnants, le chantier d'aménagement définitif de ce terrain ne pourra pas commencer avant 2026.

2. *Quel est l'état d'avancement du projet de réaménagement de la Rocade de Bonnevoie permettant un meilleur raccordement urbanistique du quartier de Bonnevoie à la Gare ?*

Depuis 2020, plusieurs options ont été analysées en vue d'un réaménagement de la Rocade de Bonnevoie, dont également des structures en tunnel. En termes d'aménagement urbanistique, les options « tunnel », qui nécessitent des rampes d'entrée et de sortie assez longues, ont cependant été évaluées peu convaincantes.

Or, depuis l'affinement de la classification fonctionnelle du réseau routier étatique, le futur rôle de cet axe entrant en ville a pu être clarifié, et, d'entente avec les responsables de la Ville de Luxembourg, il fut retenu d'amplifier davantage le rôle urbanistique de l'endroit pour faire charnière entre le quartier de Bonnevoie et la Gare centrale, de favoriser les transports publics, avec l'aménagement d'une gare routière, d'améliorer les infrastructures pour la mobilité active, et de prévoir l'apaisement du trafic motorisé individuel de façon conséquente.

Actuellement, les planifications ont été réorientées dans ce sens, sans pourtant avoir déjà abouti à un projet coordonné concret.

3. *Quel est l'état d'avancement du projet de parking à vélos souterrain à l'endroit de l'ancienne gare routière AVL ?*

Le parking à vélos souterrain projeté au droit de l'ancienne gare routière AVL s'inscrit dans un concept urbanistique global visant le réaménagement du parvis de la gare suite à l'arrivée du tram. En amont de la définition de l'utilisation future de cette partie du parvis, les études d'avant-projet sommaire concernant l'aménagement du nouveau parking à vélos fourniront un premier élément concret début 2023.

Luxembourg, le 7 mars 2022

Le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics

(s.) François Bausch